

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Destruction des tuyaux d'approvisionnement en eau sur le site d'Angondjé

## Trois suspects dans le viseur de la justice

COE

Libreville/Gabon

Selon le procureur de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong, ces derniers seront déférés très prochainement devant ses services.

LE procureur de la République, Steeve Ndong Essame Ndong, a tenu un point-presse, hier, dans les locaux du palais de justice de Libreville, suite à l'expulsion des personnes installées irrégulièrement dans les logements sociaux des sites d'Angondjé et de Bikélé.

Pour rappel, 1 279 villas avaient été illégalement occupées par des individus ne remplissant pas les conditions requises, en vue de se faire octroyer un logement. À cet effet, le 10 août 2016, l'État, via le mi-



Photo : COE

Steeve Ndong Essame Ndong, pendant le point-presse.

nistère de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement, avait saisi le tribunal de Libreville aux fins d'expulsion des ces personnes. Et, par ordonnance en date du 11 août 2016, ce dernier accueillait favorablement la demande, en ordonnant l'expulsion de tous les occupants sans titre, des lotissements d'Angondjé et de Bikélé, propriété de l'État, et l'ex-

écution sur simple minute de la présente ordonnance avant enregistrement, qui sera référé en cas de difficulté.

Il a, par ailleurs, rappelé que le requérant peut, en cas de nécessité, se faire assister par les forces de l'ordre pour expulser les récalcitrants.

C'est suite à cette décision que le ministère susmentionné a initié une dé-



Photo : COE

C'est sur ce site abritant les logements sociaux que les tuyaux ont été calcinés.

marche en vue d'une sortie à l'amiable de cette situation, c'est-à-dire la libération des lieux du propre chef des occupants. En effet, plusieurs sommations, adressées par voie d'huissier à ces deniers, demeuraient sans suite.

« Face à cet échec, l'État, par l'entremise de son agent judiciaire, saisissait mes services aux fins de l'exécution forcée de la dé-

cision de justice», a précisé le chef du parquet. « L'article 28 du Code de procédure pénale dispose que le ministère public assure l'exécution des décisions de justice», a-t-il poursuivi.

C'est donc en application de cette disposition que le parquet a réquisitionné 400 agents des forces de l'ordre et de sécurité, qui ont été déployés à égalité sur les deux sites, pour

l'expulsion de tous les occupants sans titre, installés dans 1 279 villas recensées par les services compétents du ministère de l'Habitat. L'opération ayant débuté dans la matinée du mardi 27 décembre 2016, jusque dans la mi-journée du vendredi 30 décembre. « Globalement, elle s'est déroulée dans le calme, aucun dommage corporel n'a été enregistré. Cependant, un incident d'une certaine gravité a été noté sur le site d'Angondjé : la destruction volontaire des tuyaux d'approvisionnement en eau, qui étaient entreposés sur les lieux», dit-il.

Une enquête a donc été ouverte. A ce jour, trois personnes, dont deux mineurs ont été identifiées comme les auteurs présumés de cet acte délictueux. Ces individus seront présentés très prochainement au parquet de Libreville, a indiqué Steeve Ndong Essame Ndong.

## Après sa sortie médiatique

## Le procureur de Libreville a-t-il choisi exclusivement le camp des puissants ?

Olivier NDEMBI

Libreville/Gabon

CE ne sera certainement pas faire offense ou outrage à magistrat, que de dire que le procureur de Libreville en fait vraiment trop ! En effet, au cours de son énième point-presse tenu hier à son cabinet, Steeve Ndong Essame Ndong, attendu pourtant sur de nombreux dossiers brûlants, n'a pas trouvé mieux que d'enfoncer un peu plus le clou dans une affaire où, du fait d'un manque de prospective manifeste des pouvoirs publics, de nombreuses familles gabo-

naises se retrouvent aujourd'hui à la rue. Sauf à être sans cœur, on ne comprend pas comment on peut se réjouir de la souffrance qu'endurent, depuis lors, ces hommes, femmes et enfants livrés à eux-mêmes, sans domicile fixe. Nous ne reviendrons pas ici, sur les critères fort contestables d'attribution des fameux logements sociaux, à l'origine, entre autres du désordre qui s'est installé sur les lotissements d'Angondjé et de Bikélé. Mais que le procureur de la République se mure derrière un monologue peu convainquant, comme à son habitude, pour tout

simplement conférer un semblant de légalité à la mesure d'expulsion des occupants des logements, décidée par le gouvernement, relève d'un cynisme rampant. De même que cette démarche paraît peu crédible aux yeux de nombreux observateurs.

En effet, qui donc Steeve Ndong Essame Ndong peut-il convaincre, lorsqu'il déclare que le tribunal de première instance de Libreville, a rendu une ordonnance en date du 11 août 2016, suite à une saisine du ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, aux fins d'expulsion des personnes installées sur les

sites litigieux, alors que celle-ci serait parvenue dans les services de la juridiction la veille seulement ?

Il est vrai, l'on nous rétorquera que c'est une procédure d'urgence qui a été initiée. Mais convenons tout de même que ce n'est pas tous les jours que les dossiers sont traités avec autant de diligence ! Surtout lorsque les affaires pendantes devant les juridictions ne concernent que des ventres mous de la République ou du menu fretin.

Il faut dire que depuis son avènement à la tête de cette juridiction, le procu-

reur de Libreville a réussi à se forger l'image d'un magistrat agissant exclusivement à la carte ou sur commande. Or, beaucoup auraient aimé aussi le voir parfois sortir de son bureau et se prononcer sur de nombreuses autres affaires. A l'instar des homicides devenus récurrents à la prison centrale de Libreville, des mauvaises conditions de détention pour lesquelles les droits-de-l'hommistes sont très regardants, de l'insalubrité qui y règne, de certains crimes non élucidés, de certaines privations de liberté parfois injustifiées, etc.

Plus grave, le parquet de Libreville continue à faire le mort, alors que de graves accusations de malversations financières sont dirigées publiquement contre des personnalités clairement identifiées, sans susciter la moindre réaction de sa part.

Est-ce parce que toutes ces personnes appartiennent actuellement au même camp des « puissants » que Steeve Ndong Essame Ndong et ses collaborateurs préfèrent se taire ? Leur attitude aurait-elle été la même si, par exemple, des personnes citées étaient des opposants au régime en place ?

## Agression sexuelle présumée sur une mineure à Lébamba

## Boupenga-Bongo aurait abusé de sa victime dans un presbytère

GJMB

Lebamba/Gabon

MICHEL Boupenga-Bongo, la quarantaine révolue, vient de retrouver un univers qu'il connaît bien: la prison centrale de Mouila. Son incarcération fait suite à un viol qu'il aurait commis sur K.M.N.E., une mineure de près de 15 ans, élève à l'école catholique de Kanda, village situé à 7 kilomètres de Lebamba, sur la route de Mbigou. D'après le rapport d'enquête, les faits remontent à un mois. Lieu : le presbytère de l'annexe de l'église de l'Alliance chrétienne et missionnaire du village ! Le mis en cause y exerce de temps à autre comme pré-

dicateur de l'évangile. Peu de temps avant de commettre son acte, Boupenga-Bongo part d'Idembé, son lieu de résidence, à 14 kilomètres de la commune, pour Lébamba. A la fin de la journée, il décide de revenir pour passer finalement la nuit à Kanda, un autre village dans lequel il a l'habitude de faire des prêches, en l'absence du responsable des lieux.

Il constate, cependant, que le local est fermé. Ce qui n'est pas un problème pour lui, la clé se trouvant chez l'une des diaconesses de la paroisse. La nuit tombée, il va solliciter de jeunes filles, assises dans un troquet, en train de regarder la télévision, pour l'aider à préparer son



Photo : GJMB

Le presbytère où le viol aurait été perpétré.

repas. Contrairement à ses camarades, la petite K.M.N.E accepte de prêter main forte à Boupenga. Elle le suit donc jusqu'au lieu de la cuisson, sans se douter de quoi que ce soit.

Sur les lieux, Boupenga-Bongo demande à la mineure d'aller prendre, dans sa chambre, la bouteille d'huile qui doit servir à faire de la friture. Ce sera, hélas, l'erreur à ne pas

commettre. En effet, une fois K.M.N.E. entrée dans la pièce, le prédicateur en profite pour bondir sur "sa proie" et abuser d'elle, sous la menace d'un couteau.

Quelque temps après, la malheureuse sort du presbytère. En larmes. Mais elle a le courage d'aller raconter sa mésaventure au voisinage. Le présumé violeur est maîtrisé et conduit auprès de l'auxiliaire de commandement du village qui, à son tour, le livre à la brigade de gendarmerie de Lebamba. Mais alors que la procédure est à peine entamée, Boupenga-Bongo trompe la vigilance des gendarmes et, quoique menotté, il se fond dans la nature, jusqu'au village Idembé. Des jours durant,

le fugitif se donne un véritable programme de survie : il passe les journées en forêt et les nuits derrière les maisons des habitants du village, s'introduisant même dans leur cuisine pour y chercher à manger. Du coup, une sorte de psychose s'installe dans le village, au point que les riverains rechignent à se rendre en brousse pour leurs travaux champêtres. Finalement, Michel Boupenga-Bongo est repris le mercredi 28 décembre, à la grande joie des populations, qui peuvent enfin vaquer à leurs occupations. Présenté devant le parquet de Mouila, pour répondre des accusations portées contre lui, l'intéressé a été placé en détention préventive à la prison de Mouila.